



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : PG DIAG

Adresse ou Siège Social : 35 rue de kroez person
56920 NOYAL PONTIVY

est titulaire d'un contrat d'assurance n°161.218.325, à effet du 16/01/2019, par l'intermédiaire de AGENCE PONTIVY CAUDAN - code A05638 - n° ORIAS 17007452 - 20007106, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

| Nature des prestations | Usage des locaux | |
|--|------------------|---------------|
| | Habitation | Professionnel |
| Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante) | OUI | OUI |
| Dont parties privatives (DAPP) | OUI | NON |
| Etat de l'installation intérieure de gaz | OUI | NON |
| Etat de l'installation intérieure d'électricité | OUI | NON |
| DPE (Diagnostic de performance énergétique) | OUI | OUI |
| ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques) | OUI | OUI |
| CREP (Constat de risques d'exposition au plomb) | OUI | OUI |
| Diagnostic d'assainissement | OUI | OUI |
| Etat relatif à la présence de termites | OUI | OUI |
| Etat relatif à la présence de mэрule | OUI | OUI |
| Etat parasitaire (autres que termites et mэрules) | OUI | OUI |
| Métrage des bâtiments (CARREZ) | OUI | OUI |
| Métrage de la surface habitable (Boutin) | OUI | OUI |

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PONTIVY CEDEX, le 02/01/2024
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurances